



S'UNIR POUR
NOTRE SANTÉ

RAPPORT ANNUEL 2022-2023



**FONDATION
HOSPITALIERE
D'AMOS
INC**

❖ QUI SOMMES-NOUS

Depuis 1986, la Fondation hospitalière d'Amos Inc. soutient financièrement le réseau de santé de la MRC d'Abitibi dans le but de bonifier l'offre de soins et le parc d'équipements disponibles dans ce secteur. Plusieurs bénévoles ainsi que les membres du conseil d'administration s'impliquent dans les activités de la fondation et dans la gestion de celle-ci, qui aura, au fil des ans, amassé plus de 7 millions de dollars.

La fondation vise l'humanisation et l'amélioration des soins de santé et entretient d'étroites relations avec le Centre de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) dans le secteur d'Amos. La fondation soutient principalement le centre hospitalier d'Amos, mais également les principaux programmes-services du CISSSAT soit, le soutien à l'autonomie des personnes âgées, tant à domicile qu'en CHSLD, la réadaptation en déficience intellectuelle, en trouble du spectre de l'autisme et en déficience physique, ainsi que la réadaptation pour les personnes vivant un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme. Enfin, elle soutient également les services en santé mentale.

Par ailleurs, la fondation soutient les organismes communautaires dûment enregistrés de la MRC d'Abitibi qui ont pour mission d'améliorer les conditions de vie et de santé des personnes de notre territoire.

❖ NOTRE ÉQUIPE

Composée de 16 administrateurs bénévoles et d'une personne ressource à la coordination, les administrateurs et la coordonnatrice sont là pour voir à la bonne gestion de la fondation et s'assurer que chaque don reçu soit utilisé de la meilleure façon possible.

Président d'honneur : M. Robert Adam

Les officiers :

Présidente : Mme Lyse Landry

1^{ère} Vice-présidente : Mme Sylvie Roux

2^{ème} Vice-président : M. Jean Dulac

Directrice : Mme Danielle Fournier

Directeur : M. Sylvain Lavallée

Trésorier : M. Joel Laplante

Secrétaire : Mme Marie-Pier Tremblay

Les administrateurs :

M. Michel Higgins

M. John Laverdière

M. Jean-Mathieu Racicot

M. Christian Viens

Mme Isabelle Charron

Mme Annie Audet

M. Pascal Sayeur

M. Jean McGuire

La coordonnatrice

Mme Sylvette Gilbert

En cours d'année, les membres du conseil d'administration ont tenu deux séances régulières et se sont réunis en assemblée extraordinaire à deux reprises. Les membres du comité exécutif, pour leur part, se sont réunis à cinq reprises en assemblée régulière soit aux deux mois, et ce, conformément aux calendriers de rencontres qui étaient prévues. Une assemblée générale annuelle s'est tenue le 31 janvier 2023 conformément aux règlements de la fondation.

❖ MOTS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En poste depuis le 31 janvier 2023, j'ai le plaisir d'assumer la présidence du conseil d'administration de la Fondation hospitalière d'Amos. C'est donc avec une grande fierté que nous vous présentons nos principales réalisations pour l'année financière terminée le 31 août 2023.

Comme vous savez, la fondation a vécu une période de transition à la suite des départs de M. Yves Roy, président et M. François Dion, 1^{er} vice-président, au printemps 2022. Je profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail du président sortant et remercier chaleureusement M. François Dion pour son implication colossal au sein de la fondation à titre bénévole durant 34 ans.

Mes expériences passées à titre de directrice des services professionnels à l'hôpital d'Amos et de directrice de la santé publique au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) m'ont grandement sensibilisé aux besoins de notre population.

Depuis 2015 le mandat de la Fondation hospitalière d'Amos a été élargi afin de supporter tous les services du CISSSAT mais également les organismes communautaires de la MRC d'Abitibi. Il me paraît important de soutenir financièrement les organismes communautaires qui offrent des services de proximité reliés à la santé. De grands défis entraînés par les enjeux en santé mentale et en toxicomanie sont dorénavant bien présents, il est donc primordial d'accompagner les organismes qui interviennent auprès de ces clientèles et de leurs familles. La fondation s'est arrimée aux besoins de la population et est là pour faire une différence au niveau de l'offre de service dans la MRC d'Abitibi.

Pour la prochaine année, la fondation offrira son soutien au CISSSAT et aux organismes communautaires qui s'adresseront à nous. Tout au long de l'année nous accueillons les demandes et c'est de façon soucieuse que nous analysons chacune de celles-ci. Je suis assurée qu'au cours de la prochaine année des projets novateurs seront publicisés sur nos comptes Facebook et Instagram.

Merci à tous nos donateurs et toutes nos donatrices qui nous permettent de réaliser cette mission si chère à nos yeux. En ces temps difficiles, je réitère toute l'importance de S'UNIR POUR NOTRE SANTÉ.



❖ FAITS SAILLANTS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

L'année 2022-2023 a été une année de restructuration. L'automne fut fort occupé pour un petit groupe d'administrateurs de la fondation qui a pris le relais afin de tenir le fort et ainsi assurer une certaine continuité. Se rencontrant mensuellement, ces derniers ont relevé avec brio le défi de la transition qui se présentait à eux. En octobre 2022, une ressource en coordination a été déployée à une journée semaine mais elle ne pouvait pas répondre à l'ensemble des besoins. C'est ainsi qu'en décembre 2022, une personne-ressource à 3 jours semaine a intégré l'équipe pour assumer les principales activités courantes.

L'expérience vécue a forcé la fondation à réviser son modèle de gestion. Elle a donc mis en place différents comités de travail qui sont majoritairement composés d'administrateurs détenant différentes expertises, ils assument ainsi certains mandats précis. Plus impliqués, les administrateurs et la coordonnatrice en place voient à l'ensemble des activités liées à la gestion de la fondation.

Le début de la nouvelle année marquait l'arrivée d'une nouvelle personne à la présidence en janvier 2023. Dre Lyse Landry, bien connue dans le réseau de la santé et des services sociaux, apporte un nouveau souffle à la fondation.

Toujours à l'affût des besoins de la MRC, la Fondation hospitalière d'Amos remet, trois fois par année, de considérables sommes au CISSSAT. Depuis le printemps 2022, la fondation fait la promotion de son soutien aux organismes communautaires de la MRC qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux. Nous souhaitons recevoir de beaux projets au cours de la prochaine année financière.

En février 2023, la fondation allait de l'avant en réitérant son soutien à un projet majeur pour le rehaussement du département d'ophtalmologie avec une injection d'un peu plus de 400 000 \$.

En fin d'année financière, soit en juin 2023, la fondation a consenti près de 75 000 \$ à différentes demandes pour le Centre hospitalier et le CHSLD d'Amos.

Par ailleurs, nous tenons à souligner l'implication d'un groupe d'élèves du primaire de l'école Fatima de Landrienne. Depuis quelques années ces jeunes écoliers réalisent un vélo-don et amassent une somme de 500 \$ qu'ils remettent à la fondation. Voilà une belle relève qui fait preuve de générosité en développant de belles valeurs philanthropiques.

Mentionnons également la concrétisation d'un projet qui a débuté il y a presque quatre ans, soit la mise en place d'une chambre de soins de fin de vie au CHSLD d'Amos. Ce projet réalisé en partenariat avec le CISSSAT, le comité des bénévoles du centre hospitalier et du CHSLD et la famille de M. Donald Aubut, instigatrice de ce projet, aura permis de doter le CHSLD d'une chambre avec un espace attenant servant de cuisinette où les proches d'une

personne vivant ses derniers moments de vie peuvent être présents et bénéficier d'un espace adapté et confortable.

Comme vous pouvez le constater, les collaborations avec le CISSSAT, ainsi qu'avec plusieurs autres partenaires, auront été nombreuses cette année et promettent de nouvelles alliances qui pourront nous permettre d'aller plus loin.

❖ NOS RÉALISATIONS

Nous vous invitons à lire les états financiers qui démontrent une stabilité financière encore cette année.

Outre le soutien au département d'ophtalmologie mentionné plus tôt, la fondation a également répondu à plusieurs besoins nouvellement identifiés par l'hôpital et le CHSLD d'Amos. En 2022-2023 la fondation s'est engagée à verser près de 500 000 \$ principalement au Centre hospitalier d'Amos.

Au niveau des **revenus**, nous avons comptabilisé plus de 277 000 \$ (367 000 \$ l'an dernier) en dons et plus de 93 000 \$ (79 000 \$ l'an dernier) en intérêts sur les différents placements pour un total de 370 000 \$ (446 000 \$ l'an dernier). Les revenus de dons sont comptabilisés en fonction des projets réalisés. Les autres sommes encaissées se retrouvent donc au niveau des revenus reportés. Ces derniers s'élèvent à plus de 942 000 \$ (1 025 000 \$ l'an dernier).

En ce qui a trait aux **dépenses**, lesquelles représentent les projets auxquels la fondation a consenti, ce sont près de 261 000 \$ (427 000 \$ l'an dernier) qui ont été versés au CISSSAT pour l'amélioration des soins et de la qualité de vie. Les autres éléments de dépenses sont principalement des frais liés aux campagnes de financement, aux honoraires professionnels et au salaire de la coordonnatrice.

Les dépenses représentant les investissements consentis se répartissent principalement comme suit :

- TENS néonatal 6 315 \$
- Fauteuils-lits (7) 9 529 \$
- Pompes hologic et projet hystérocopie 76 827 \$
- Plaque pour projet IRM 369 \$
- Plaque pour projet IRM - 362 \$
- Perceuses chirurgicales (2) 54 662 \$
- Perceuses chirurgicales (2) - 47 560 \$
- Tournevis 90 degrés pour chirurgie maxillo-faciale 17 336 \$
- Collation en oncologie 201 \$
- Chaises pliantes (4) 187 \$
- Système équilibre Balance System 29 500 \$
- Divers aides techniques SAD 2 397 \$
- Échographe ophtalmo Ellex 97 867 \$
- Fauteuils pour urgence et clinique externe (4) 1 773 \$

- Support cervical Mayfield 10 755 \$
- Collation en oncologie 1 123 \$

Ces achats ont été financés par le fonds général (près de 1 14 000 \$) et divers dons reportés (un peu plus de 147 000 \$).

L'appareil échographe ophtalmique ultrason Ellex Eye Cubed en place au département d'ophtalmologie



Tournevis 90 degrés (chirurgie maxillo-faciale)



Fauteuils-lits unité mère-enfant (7)



Support cervical Mayfield



❖ NOS REMERCIEMENTS

Encore cette année nos plus sincères remerciements sont adressés à tous nos donateurs et toutes nos donatrices. La Fondation hospitalière d'Amos Inc. peut compter sur l'appui de fidèles supporteurs qui année après année font preuve de générosité. À toutes ces

personnes, organismes ou entreprises, nous réitérons notre gratitude et notre engagement à assurer une saine gestion des dons reçus, en toute intégrité et avec une ouverture à tous les projets nous permettant de faire face aux défis qui seront devant nous pour la prochaine année.

Merci également à tous nos partenaires ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration qui investissent bénévolement temps et énergie auprès de la Fondation hospitalière d'Amos.

Lyse Landry, md

Présidente

Robert Adam, md

Président d'honneur



❖ **ÉTATS FINANCIERS**
2022-2023

États financiers de

***Fondation hospitalière d'Amos
inc***

Pour l'exercice se terminant le
31 août 2023

Table des matières

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État du résultat	3
État des actifs nets	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de,
FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC, qui comprennent le bilan au 31 AOÛT 2023, l'état du résultat, l'état des actifs nets ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 AOÛT 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC tire des produits de dons et d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'autofinancement comptabilisés, de l'excédent des produits et des charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement ainsi que de l'actif à court terme pour l'exercice se terminant le 31 AOÛT 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 AOÛT 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada (NCA) permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NCA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Christine Noël CPA inc.
Par Christine Noël CPA auditrice
Amos, le 30 janvier 2024

Fondation hospitalière d'Amos inc

État du résultat

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Dons (Note 5)	277 914	366 764
Placements - Intérêts	93 074	79 337
	<u>370 988</u>	<u>446 101</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	7 476	-
Assurance-vie et responsabilité	2 660	2 663
Donations	260 919	427 768
Fournitures et papeterie	8 812	17 135
Honoraires professionnels	17 358	19 430
Informatique et réseaux sociaux	10 248	15 811
Immobilisations acquises à même les revenus	4 287	-
Intérêts et frais bancaires	722	2 111
Télécommunications	1 639	3 136
	<u>314 121</u>	<u>488 054</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>56 867</u>	<u>(41 953)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation hospitalière d'Amos inc

État des actifs nets

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2023

	<u>Non affecté</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
		\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	2 892 954	2 892 954	2 934 907
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	56 867	56 867	(41 953)
SOLDE À LA FIN	<u>2 949 821</u>	<u>2 949 821</u>	<u>2 892 954</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation hospitalière d'Amos inc

Bilan

31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	69 633	35 189
Intérêts courus à recevoir	46 300	42 621
Taxes à recevoir	552	1 213
	<u>116 485</u>	<u>79 023</u>
PLACEMENTS À LONG TERME (Note 3)	3 789 985	3 888 256
	<u>3 906 470</u>	<u>3 967 279</u>
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	13 846	49 134
Produits et apports reportés au prochain exercice (Note 4)	942 803	1 025 191
	<u>956 649</u>	<u>1 074 325</u>
ACTIFS NETS		
Actif net non affecté	2 949 821	2 892 954
	<u>2 949 821</u>	<u>2 892 954</u>
	<u>3 906 470</u>	<u>3 967 279</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fondation hospitalière d'Amos inc

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	56 867	(41 953)
	<u>56 867</u>	<u>(41 953)</u>
<i>Variation nette des éléments hors caisse :</i>		
Intérêts courus à recevoir	(3 679)	(3 865)
Taxes à recevoir	661	(207)
Fournisseurs et charges à payer	(35 288)	49 134
Produits et apports reportés au prochain exercice	(82 388)	187 150
	<u>(63 827)</u>	<u>190 259</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 297 167)	(2 257 401)
Disposition de placements	1 395 438	2 101 048
	<u>98 271</u>	<u>(156 353)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	34 444	33 906
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	35 189	1 283
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>69 633</u>	<u>35 189</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :		
Encaisse	69 633	35 189
	<u>69 633</u>	<u>35 189</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2023

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'organisme est une fondation publique dont les principaux buts sont d'améliorer et humaniser les soins de santé existants, de diminuer le nombre de déplacements vers les grands centres et de favoriser la venue et le maintien d'effectifs médicaux dans le secteur d'Amos.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées :

Utilisation d'estimations

Lorsque la direction établit les états financiers conformément aux NCOSBL, elle doit procéder à des estimations et poser des hypothèses à l'égard des éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture.

L'organisme établit ses hypothèses en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours ou les mesures qu'elle pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les estimations sont revues périodiquement, et les ajustements apportés aux estimations sont pris en compte dans le résultat de l'exercice concerné. Ces estimations font l'objet d'une incertitude de mesure et les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Placements

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont passées en charge au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2023

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Comptabilisation des produits

L'organisme comptabilise les produits de la manière suivante :

- les promesses de dons sont comptabilisées sur base d'encaissement en raison de l'incertitude liée à leur recouvrement, et les informations sur les souscriptions à recevoir sont fournies par voie de note seulement;
- les revenus d'intérêts sur les placements sont constatés linéairement sur la durée du dépôt à terme;

En tout les cas, l'organisme constate ses produits lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables, que le recouvrement est raisonnablement assuré et qu'il n'existe aucune obligation importante quant à l'exécution de la prestation.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse ainsi que des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2023

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3 PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Compte épargne	825 851	391 568
Dépôts à terme, 1,4 % à 5,2 % (1,4 % à 3,48 % en 2022) a)	2 962 884	3 495 438
Œuvre d'art	1 250	1 250
	<u>3 789 985</u>	<u>3 888 256</u>

a) Les dépôts à terme viennent à échéance au cours des prochains exercices comme suit :

2024	1 152 884
2025	745 000
2026	375 000
2027	345 000
2028	345 000
	<u>2 962 884</u>

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2023

4 PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE

Les produits reportés sont constitués des sommes reçues de diverses sources pour lesquelles l'organisme s'est engagé à financer l'achat de différents équipements tels que désignés par les donateurs. Par conséquent ces dons spécifiques sont reportés jusqu'à ce que les conditions soient remplies.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	1 025 191	1 065 749
Dons spécifiques pour lesquels les conditions d'utilisation ont été réalisées et qui ont été constatés au cours du présent exercice	(147 302)	(219 285)
Dons spécifiques encaissés mais non encore réalisés	64 914	178 727
SOLDE À LA FIN	<u>942 803</u>	<u>1 025 191</u>

5 PRODUITS DE DONS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Dons en espèces	130 612	93 420
Dons en nature	-	15 711
Dons spécifiques	147 302	257 633
	<u>277 914</u>	<u>366 764</u>

a) Promesses de dons à recevoir :

Plusieurs donateurs et donatrices se sont engagés à verser des dons à la Fondation au cours des prochaines années mais ces engagements ne sont pas comptabilisés vu l'incertitude liée à leur recouvrement. Selon les meilleures estimations de l'organisme, ils représentent les sommes suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Souscriptions à recevoir	<u>58 000</u>	<u>90 000</u>

6 ÉVENTUALITÉS

La Fondation est propriétaire et bénéficiaire d'une police d'assurance-vie au montant de 50 000 \$. Les primes annuelles de cette police sont assumées par la personne dont la vie est assurée et par conséquent un revenu de don équivalent à la charge est constaté dans les produits.

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2023

7 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'entité à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'entité est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir. L'entité est peu ou pas exposé à ce risque du fait que tous les débiteurs proviennent d'organisme gouvernemental reconnu.

Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, soit ses placements. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'entité à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

8 CONTINGENT DES VERSEMENTS

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (contingent des versements) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le contingent des versements est un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Aux fins du calcul de ce contingent à la date du bilan, l'organisme a déterminé qu'il respecte les conditions du contingent des versements.

9 RECLASSEMENT

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées.